

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS	Département
		CALVADOS
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 16 décembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 5 décembre 2024

Date d'affichage 5 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice 32

Présents 24

Votants 30

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Elodie LEPESQUEUX, Clément HUYGHE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Inès TOROND-MOYA, Françoise DUPARC, Philippe GIRONDEL, Yann DRUET, Martine LHERMENIER et Jean-Paul GAUCHARD.

Absents excusés : Elodie LEPESQUEUX, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Nadia DAMART et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Mohamed MAÂCHE et Jean-Paul GAUCHARD.

N° 2024-123 – MODIFICATION DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les commissions municipales sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Elles participent à l'élaboration des délibérations municipales en émettant des avis ou des propositions mais n'ont aucun pouvoir décisionnel. Ce pouvoir relève exclusivement du conseil municipal ou du Maire par délégation. Les réunions des commissions ne sont pas publiques.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. Celles-ci peuvent être soit permanentes et se prolonger pendant toute la durée du mandat, soit temporaires. Dans ce cas, elles sont limitées à une catégorie d'affaires pour traiter d'un sujet particulier et spécifique.

Le conseil municipal fixe le nombre de conseillers présents au sein des commissions et en désigne les membres.

Le conseil municipal, par délibération n°2020-046 du 10 juillet 2020, a institué les commissions suivantes :

- Finances, administration générale, sécurité et vie économique ;
- Urbanisme, environnement et cadre de vie ;
- Enfance et éducation ;
- Jeunesse et sports ;
- Culture, animation du territoire, participation citoyenne et coopération décentralisée ;
- Vie sociale et solidaire.

Par délibération n°2020-096 du 9 novembre 2020, il a été également décidé d'instituer une commission chargée de traiter des questions afférentes au centre socioculturel.

Par délibération n°2021-093 du 8 novembre 2021 et n°2022-091 du 7 novembre 2022, il a été acté la modification de la composition des commissions municipales.

Pour faire suite à la démission de Madame Anthore, il convient de modifier la composition de la commission « Centre socioculturel ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

VU la délibération n°2020-046 du 10 juillet 2020 portant création des commissions municipales ;

VU la délibération n°2020-096 du 9 novembre 2020 portant création d'une commission « centre socioculturel » ;

VU la délibération n°2021-093 du 8 novembre 2021 portant modification de la composition des commissions municipales ;

VU la délibération n°2022-091 du 7 novembre 2022 portant modification de la composition des commissions municipales ;

VU le courrier de démission du conseil municipal de Madame Nicole ANTHORE, conseillère municipale, membre de la liste « Ifs pour tous » ;

VU la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 10 décembre 2024 ;

CONSIDERANT que pour faire suite à la démission d'une conseillère municipale, il convient d'actualiser la composition de certaines commissions ;

CONSIDERANT que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des conseillers municipaux ;

CONSIDERANT que l'ensemble des commissions restent composées de neuf membres ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE de modifier la composition des commissions comme suit :

Monsieur le Maire est président de droit des différentes commissions municipales.

- Commission « Finances, administration générale, sécurité et vie économique »
 - Thierry RENOUF
 - Philippe GIRONDEL
 - Mohamed MAÛCHE
 - Jean-Pierre BOUILLON
 - Lydie WEISS
 - Jean-Philippe COUSIN
 - Pascal ESNOUF
 - Jean-Paul GAUCHARD
 - Jean-Claude ESTIENNE

- Commission « Urbanisme, environnement et cadre de vie »
 - Mohamed MAÛCHE
 - Yann DRUET
 - Sylvain JOBEY
 - Pascal ESNOUF
 - Thierry RENOUF
 - Jacqueline BAZILLE
 - Marc DURAN
 - Cédric EVANO
 - Jean-Claude ESTIENNE

- Commission « Jeunesse et sports »
 - Aminthe RENOUF
 - Françoise DUPARC
 - Sébastien LAGALLE
 - Clément HUYGHE
 - Mohamed MAÛCHE
 - Nadège GRUDE
 - Ayhan AYDAR
 - Sonia CANTELOUP
 - Allan BERTU

- Commission « Enfance et éducation »
 - Elodie LEPESQUEUX
 - Martine LHERMENIER
 - Inès TOROND-MOYA
 - Josiane LEFEVRE-FOUBERT
 - Françoise DUPARC
 - Justine PREVEL-LAVERGNE
 - Virginie DALY
 - Aurélie TRAORE
 - Jean-Paul GAUCHARD

- Commission « Culture, animation du territoire, participation citoyenne et coopération décentralisée »
 - Jean-Pierre BOUILLON
 - Clément HUYGHE
 - Aminthe RENOUF
 - Jean-Philippe COUSIN
 - Philippe GIRONDEL
 - Sébastien LAGALLE
 - Christophe HEBERT
 - Aurélie TRAORE
 - Cédric EVANO

- Commission « Vie sociale et solidaire »
 - Martine LHERMENIER
 - Nadège GRUDE
 - Sylvain JOBEY
 - Josiane LEFEVRE-FOUBERT
 - Jacqueline BAZILLE
 - Lydie WEISS
 - Nadia DAMART
 - Allan BERTU
 - Sonia CANTELOUP

- Commission « Centre socioculturel »
 - Jean-Pierre BOUILLON
 - Nadège GRUDE
 - Josiane LEFEVRE-FOUBERT
 - Justine PREVEL-LAVERGNE
 - Elodie LEPESQUEUX
 - Sylvain JOBEY
 - Philippe GIRONDEL
 - Aurélie TRAORE
 - Jean-Paul GAUCHARD

Ifs, le 16 décembre 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 18/12/2024

Affichée le : 18/12/2024

Acte à classer

2024-123

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-18T15-47-12.00 (MI257897666)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20241218-2024-123-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification dans la composition des commissions municipales

Date de décision : 18/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.4. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-123.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/12/24 à 15:18

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 18/12/24 à 15:47

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 18/12/24 à 15:54